

En 24 heures, la justice fait vaciller le modèle des réseaux sociaux

Deux jurys américains ont condamné Facebook et Instagram pour avoir facilité l'exploitation de mineurs et pour les effets addictifs de ses plateformes. Une double décision qui marque un tournant dans la responsabilité des plateformes. Voilà Mark Zuckerberg sous pression judiciaire maximale.

PHILIPPE LALOUX

En 24 heures, Mark Zuckerberg vient d'essayer deux revers judiciaires sévères, mettant en cause sa responsabilité directe dans la conduite de ses affaires mais augurant aussi un moment de bascule dans l'histoire des réseaux sociaux. Deux jurys américains, deux verdicts coup sur coup, un même fil rouge : les réseaux sociaux n'ont pas été jugés pour les contenus illégaux qu'ils hébergent ni pour leurs pratiques commerciales, mais pour leurs effets nuisibles sur les utilisateurs.

A Santa Fe (Nouveau-Mexique), Meta a été condamné à 375 millions de dollars pour avoir facilité l'exploitation sexuelle de mineurs. A Los Angeles, le groupe - aux côtés de YouTube - a été reconnu coupable de négligences pour les effets nuisibles de ses plateformes sur la santé mentale des jeunes. Cette fois, la responsabilité ne porte plus sur les contenus illégaux, la tromperie sur un processus électoral ou la violation de la vie privée, mais sur leurs interfaces et l'ingénierie de leurs algorithmes. Dans un cas, pour mettre des mineurs à la merci de

prédateurs sexuels ; dans l'autre, pour avoir sciemment occulté les effets toxiques de leurs interfaces addictives. C'est le cas du scroll infini ou du déclenchement automatique des vidéos, deux dispositifs voués à disparaître un jour.

Pendant plus de vingt ans, les plateformes ont prospéré sous la protection de la sacro-sainte section 230 du Com-

munications Decency Act, qui, au nom de la liberté d'expression, les exonère largement de toute responsabilité pour les contenus publiés par leurs utilisateurs. Cette ligne de défense vacille. Ce ne sont plus les utilisateurs qui sont seuls en cause, mais les architectures invisibles qui organisent leurs interactions. Comme les cigarettiers en leur temps, les plateformes sont accusées d'avoir su - études internes à l'appui - et de ne pas avoir agi. Ces deux décisions ouvrent une brèche juridique majeure et pourraient faire jurisprudence bien au-delà des Etats-Unis.

Meta et Google ont déjà annoncé faire appel de ces décisions.

Mark Zuckerberg quittant le tribunal à Los Angeles. © PHOTO NEWS.



Santa Fe Meta a facilité l'exploitation sexuelle de mineurs et en a tiré profit

PH. L.

C'était sans doute l'un des procès les plus sensibles qu'aura dû affronter Mark Zuckerberg, patron de Meta, plutôt habitué à devoir se justifier sur des abus de position dominante, de violation de la vie privée ou de pratiques illégales en matière de publicité. Portée par le procureur général d'un tribunal civil de Santa Fe (Nouveau-Mexique), Raúl Torrez, la plainte accuse Meta d'avoir promu des contenus illégaux et facilité l'accès des prédateurs sexuels à des mineurs via Facebook, Instagram et WhatsApp. Selon le dossier, le groupe de Mark Zuckerberg aurait laissé ces agresseurs accéder sans modération à des utilisateurs mineurs, provoquant dans certains cas des abus réels et du trafic humain. Au terme de huit semaines de procès, le jury a confirmé les faits. Et condamné le groupe californien à verser 375 millions de dollars de dommages et intérêts.

Tout commence par une investigation choc publiée par *The Guardian* en avril 2023. Les journalistes y révélaient comment les algorithmes de recommandation d'Instagram et de Facebook connectaient activement des réseaux de pédocriminalité. Le journal britannique évoquait notamment l'histoire de Maya, une adolescente de 12-13 ans approchée sur Instagram par un homme de 28 ans qui la flatte, lui demande des photos nues contre de l'argent, puis transforme son compte en vitrine pour la vendre à des prédateurs qui la contactent en messages privés. Violée à plusieurs reprises, Maya a fini par succomber à une overdose. Au moment de sa mort, ses vidéos étaient toujours en ligne.

100.000 victimes par jour

L'enquête du *Guardian* s'appuyait sur des dossiers judiciaires américains qui détaillent des conversations sur Messen-

ger où des trafiquants négocient le prix de filles de 14 à 17 ans, montrant ainsi que les réseaux sociaux permettent à la fois de trouver des victimes et de démarcher les clients, avec des revenus pouvant atteindre 1.000 dollars par nuit pour les trafiquants. Selon des documents internes mis à la disposition du jury au procès de Santa Fe, l'entreprise estimerait qu'environ 100.000 mineurs seraient victimes chaque jour de harcèlement sexuel sur Facebook et Instagram. Meta, donc, savait.

Pour bâtir son dossier, le bureau du procureur a mené une opération d'infiltration baptisée « Operation Meta-Phile ». Des agents ont ainsi créé des comptes de faux enfants (de moins de 14 ans). En quelques heures, tous ont reçu des sollicitations sexuelles explicites et des images pédopornographiques. « Le verdict du jury constitue une victoire historique pour tous les enfants et toutes les familles qui ont payé le prix fort à cause du choix de Meta de faire passer ses profits avant la sécurité des enfants », a déclaré dans un communiqué Raúl Torrez. C'est en effet ce que, sous serment (mais en vidéo), Mark Zuckerberg a bien dû admettre. L'objectif prioritaire donné aux ingénieurs était le « temps passé » sur l'application, au détriment des alertes internes sur la sécurité. Des mails internes ont prouvé qu'il avait personnellement rejeté des propositions d'embauche de modérateurs supplémentaires spécialisés dans la protection de l'enfance en 2021 et 2022.

L'algorithme en cause

De son côté, les avocats de Meta ont argué qu'avec des milliards d'utilisateurs, il est statistiquement impossible d'éliminer 100 % des « mauvais acteurs ». Ils ont également mis en avant ses investissements massifs dans l'IA et ses 40.000 modérateurs pour supprimer les

contenus illégaux. La firme a annoncé qu'elle ferait appel de cette décision.

Mais, pour la première fois, Meta n'a pas su se barricader derrière son bouclier historique, à savoir l'article 230 du « Communications Decency Act ». Au nom de la liberté d'expression, celui-ci protège les plateformes contre les poursuites liées aux contenus postés par des tiers. Le coup de génie du procureur aura été d'attaquer, non pas le contenu, mais le design même du produit. Donc son algorithme. Le juge de Santa Fe a ainsi estimé sèchement que l'article 230 ne protège pas une entreprise si son algorithme de recommandation « facilite activement un crime ». Si la condamnation est confirmée en appel, il y aura un second procès, programmé en mai prochain, sur les « remèdes » à apporter, Meta pourrait être contraint de modifier profondément cet algorithme. Une première.

Un tournant judiciaire

Cette condamnation tombe au moment où Instagram et YouTube ont été jugés responsables d'avoir alimenté la dépression d'une adolescente américaine. La procédure concerne environ 1.600 plaignants, dont plus de 350 familles et 250 districts scolaires. Le tribunal a estimé que la maison mère d'Instagram, et YouTube (Google) ont fait preuve de « négligence » dans la conception de leur réseau social et n'ont pas suffisamment averti les utilisateurs de la dangerosité de leur plateforme pour les mineurs. Ce verdict inédit, prononcé ce mercredi par un jury californien crée un précédent pour des milliers de plaignants aux Etats-Unis qui accusent les grandes plateformes d'être responsables d'une épidémie d'addiction aux réseaux sociaux. Instagram et YouTube ont été condamnés à verser 3 millions de dollars à la plaignante.

Los Angeles Meta et Youtube jugés nocifs pour la santé mentale des jeunes

PH. L.

Après neuf jours de délibération, le jury d'un tribunal de Los Angeles a rendu une décision historique dans le procès hors du commun, où, sur le banc des accusés, se retrouvaient Meta (Instagram, Facebook...) et YouTube (Google). Le verdict a conclu que la maison Meta et Google ont fait preuve de « négligence » dans la conception de leurs réseaux sociaux et n'ont pas suffisamment averti les utilisateurs de la dangerosité de leurs plateformes pour les mineurs. Tous deux ont été condamnés à verser 3 millions de dollars à la plaignante. Tant YouTube que Meta ont décidé de faire appel.

L'acte d'accusation pointait la mécanique fine des algorithmes échafaudés minutieusement depuis 20 ans dans les labos de ces plateformes et biberonnés à l'intelligence artificielle. Cette ingénierie aurait transformé leurs services (réseaux sociaux, messageries, fils d'actualité, recommandations, flux de vidéos...) en addictions nocives pour la santé mentale. Des drogues dures toxiques pour les adolescents, pouvant déboucher sur des dépressions graves et des pensées suicidaires. De quoi engager la responsabilité des entreprises qui les ont créées.

Quelques jours avant le début du procès, TikTok et Snapchat, initialement visés par la procédure, avaient conclu des accords à l'amiable, dont la teneur est confidentielle. Mais pour la première fois dans ce type de procédure civile, de grands patrons comme Mark Zuckerberg (Meta) avaient été appelés à témoigner à la barre.

Un précédent juridique

Ce verdict défavorable pour Meta et YouTube crée un précédent juridique dévastateur pour leur modèle économique, qui transforme le temps passé sur leurs produits (et donc, la quantité de données personnelles récoltées) en mine d'or publicitaire. Jusqu'ici, les plateformes se retranchaient derrière une loi fédérale, la section 230 du Communications Decency Act, qui les exempte largement de toute responsabilité juridique pour les contenus publiés par leurs utilisateurs.

C'est une étude commandée en 2019 au bureau Nielsen qui avait servi de déclencheur à la procédure. Elle avait pour but d'évaluer l'effet d'une désactivation temporaire de Facebook et d'Instagram sur le bien-être des utilisateurs. Personne n'en avait jamais entendu parler. Et pour cause : les résultats étaient